



1/000263

DECISION N° _____ /MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU **05 MARS 2020**
PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU MINISTERE DES
FINANCES

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,
PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère des Finances.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	ABAH ONDOA Loïc Aime	12/02/1994	EBOLOWA	INGENIEUR DES TRAVAUX INFORMATIQUES CONTRACTUEL
2	ABDOULAYE GADJI	14/07/1994	KOUSSERI	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
3	ADIZA Nicole Blanche	18/05/1988	BERTOUA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
4	ALIOUM BOUBA	30/03/1986	MAROUA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	EBEH WAMENI BARBARA	23/04/1990	LIMBE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	ELLA née NGUENG ESSAME CARINE	10/11/1981	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	ENAH ABANG ACHUO MBEI Zamorano	01/01/1983	WUM	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	ENJONG ALIMATOU	10/11/1995	Enongal	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
9	ESSONO MVOA née ENAMA ESSAMA Jeanne Viviane	09/09/1985	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
10	HOUAKANG MGBATOU DAOUDA	15/09/1995	YOKO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	KPWANDA née NADTOUNGOU NWOUNI Alix	10/11/1988	DOUALA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	MBOH née SUSANNASH LIMUNGA ESOWE	26/10/1983	BUEA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	MEKOULOU Michel Herve	18/05/1983	AYOS	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
14	MOFIRO MOHAMED IBRAHIM PANCHIA	17/04/1986	NJISSE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
15	MOHAMADOU ALHADJI YAOUBA	08/03/1990	DOUMO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
16	NCHARE MOUHAMED CADAN	12/08/1993	FOUMBAN	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
17	NDE née ENJONG ALIMATOU	10/11/1995	ENONGAL	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
18	NDOH BALLA Mélanie Victoire	11/11/1994	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
19	NGO MAKONDO Adèle	19/08/1987	MAKOM-NDOM	TECHNICIENNE SUPERIEUR EN INFORMATIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE
20	NGUINDIKO TIDIKE Adeline Theorine	29/01/1986	BETARE-OYA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
21	NGWANI REFOR née AGHAM SPORA DEGOH	20/01/1985	EKONA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
22	NITAFIKA -ZABANGAI	03/03/1990	LAM	CADRE CONTRACTUEL
23	NKE ANANGA Arnold Williams	26/07/1996	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
24	OUMAROU GUIDJERA	Vers 1977	GUEMELE	EMPLOYE DE BUREAU

25	PENDE EBOLE Ruffin	24/02/1993	BELABO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
26	ZEH NSOM Jeanne Estelle	26/09/1992	OVENG	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

Article 2 : (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

Article 3 : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

Article 4 : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le

05 MARS 2020

AMPLIATIONS :

- SG/PM
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE



Joseph Lé